

pourront jamais examiner les faits, qui ajouteront foi au représentant de Prince-Albert et seront ainsi trompés. Puis il traite la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* d'enfant gâté, bien que le ministre du Commerce ait déclaré que cette entreprise n'est ni l'enfant gâté ni l'instrument du Gouvernement. D'autre façon, le Gouvernement fédéral ne l'a-t-il choisie comme instrument. C'est l'Alberta qui l'a désignée.

M. Knowles: 80 millions de dollars!

M. Blackmore: Il me semble que bien des députés n'écoutent pas ce que disent les autres représentants. Ils ne pensent qu'à leurs absurdités particulières. Le député a dit que la société du pipe-line était une société favorisée. Ce que j'ai signalé à propos de l'autre question vaut également pour celle-ci. Pour prouver que le ministre du Commerce avait raison de dire que le gouvernement du Canada n'a pas du tout choisi la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, je me permettrai de faire lecture d'un document consigné cet après-midi au hansard par le ministre; il s'agit d'une lettre écrite par M. E. C. Manning, premier ministre de la province d'Alberta, aussi récemment que le 24 avril dernier. On trouve à la deuxième page de cette communication, le passage suivant:

Pour être juste envers la *Trans-Canada Pipe Lines Company*, je crois qu'on peut dire avec raison qu'elle s'est conformée à toute condition et à toute exigence de la politique adoptée sur le plan national par votre gouvernement, en ce qui concerne le gaz.

Autrement dit, le Canada a conçu un programme auquel la *Trans-Canada Pipe Lines Company* s'est conformée dans tous les détails. Ce n'est pas vrai que la *Trans-Canada Pipe Lines Company* soit la compagnie favorite, la créature du gouvernement du Canada. Elle n'est que l'instrument choisi par le gouvernement de l'Alberta et elle a fait tout ce qu'elle a pu pour répondre aux exigences de l'administration fédérale.

Elle a rencontré provisoirement quelque difficulté à financer sa part de l'entreprise...

Prenez bien note des mots suivants pour les bien ancrer dans votre esprit.

Elle a rencontré provisoirement quelque difficulté à financer sa partie de l'entreprise uniquement à cause du retard subi à Washington à la commission fédérale de l'énergie, ce qui est totalement indépendant de sa volonté.

Voilà qui devrait régler la question une fois pour toute. Vous vous rappellerez que je vous ai demandé, il y a quelques instants, ce que vous penseriez de l'attitude de Boulganine à l'égard de ce projet de loi. Il n'est pas difficile de trouver des députés qui suivent la ligne de conduite de Boulganine.

Passons maintenant aux autres observations de l'honorable représentant de Prince-Albert. Il a tenu bon nombre de propos bien insultants et trompeurs en plus de ceux que j'ai déjà relevés. Il a qualifié cette entreprise de raid. Je me permets de rappeler aux honorables députés qu'on a précisé que tout l'argent avancé par le gouvernement fédéral n'est que prêté à un intérêt de 5 p. 100, taux joliment élevé pour un montant aussi considérable. Et pourtant, le député de Prince-Albert, qui se croit réfléchi et compétent, formule une remarque outrageante de cette sorte. En outre, il est convenu et stipulé que l'argent doit être versé d'ici neuf mois. Qui a dit qu'un tel prêt constituait une piraterie, si ce ne sont les cécéistes et les conservateurs?

M. Ellis: Que dire de la monnaie libre dont vous parlez?

M. Blackmore: Comme garantie que l'argent sera remboursé, tous les biens de la société sont hypothéqués de façon à couvrir l'emprunt.

Une voix: Mais il n'y en a pas, de biens.

M. Blackmore: Quelle sottise! Des voix d'adultes, mais des cerveaux d'enfants. Le député de Prince-Albert a mentionné des solutions de rechange. Quelle est son idée? On s'est posé bien des questions au sujet des propositions de M. Frank McMahon. Nos amis conservateurs semblent penser que, même si la société *Trans-Canada Pipe Lines* dont il est ici question, a signé un contrat avec le gouvernement fédéral et qu'elle s'est conformée à toutes les clauses de ce contrat, le gouvernement fédéral devrait néanmoins rompre impunément ce contrat, tout simplement parce que ce déménageur à la cloche de bois qu'est M. McMahon arrive avec une proposition.

Le député de Prince-Albert, qui est excellent avocat, défendrait-il le Gouvernement dans une poursuite en dommages que la *Trans-Canada Pipe Lines* pourrait facilement intenter, si le gouvernement fédéral brisait son contrat?

Quiconque est encore sain d'esprit ne peut comprendre que les députés conservateurs, gens qui se vantent d'être sérieux, puissent préconiser implicitement le manquement à un contrat quand une partie à ce contrat a tenu en tous points ses engagements. Pour appuyer mon dire, je signale que le ministre du Commerce a bien dit que la *Trans-Canada Pipe Lines Company* n'a pas manqué à ses engagements. Je vais citer les paroles du ministre et j'espère bien que, cette fois, elles vont s'ancrer dans l'esprit des députés cécéistes et conservateurs, qui ont bien besoin de s'en pénétrer. Or l'honorable député de